# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 7 mai 2015 5.1

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**CARTE M'RA**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

**PASSEE AVEC LA REGION RHONE-ALPES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

**"**Depuis 2005, la ville de Riorges est partenaire du dispositif "Carte M’ra" mis en place par la Région Rhône-Alpes, permettant de faire bénéficier les lycéens et les jeunes relevant des missions locales ou de centres de formation conventionnés par la Région, d’une prise en charge du prix d’entrée aux spectacles organisés par la commune, notamment "Les Mardi(s) du Grand Marais".

Chaque jeune bénéficie d’un crédit de 30 € annuel pour accéder à des spectacles vivants, ce qui représente par exemple quatre entrées aux concerts des "Mardi(s) du Grand Marais". Monté en puissance progressivement, le dispositif est particulièrement bien utilisé par les jeunes Roannais, puisque ces deux dernières saisons, ce sont aux alentours de 2 000 entrées aux "Mardi(s) du Grand Marais" qui ont été financées ainsi par la Région, ce qui représente plus du tiers des entrées totales de ces concerts.

La convention, qui cadre les relations de la commune et de la Région autour de ce dispositif, arrivera à échéance le 31 mai prochain. Son intérêt étant avéré pour faciliter l’accès des jeunes aux spectacles, il convient donc de renouveler ce partenariat pour une période de 4 ans, soit jusqu’au 31 mai 2019.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec la région dans le cadre du dispositif "carte M'ra" ;
2. autorise le maire à la signer.